

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Site 50-154 ETANG DE GATTEMARE dans le cadre du Life Adapto+
Etude de programmation paysagère - site « Etang de Gattemare » -
commune de Gatteville-le-Phare (50)**

[LIFE23-CCA-FR-LIFE_adapto_plus](#)

CAHIER DES CHARGES (C.C)

Personne Publique :

**CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Corderie Royale
CS 10137
17306 ROCHEFORT CEDEX**

1. DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PRESTATION

1.1 Nature et cadre de la prestation

Le Conservatoire du littoral, établissement public administratif, a pour mission de mener une politique foncière et de gestion des espaces naturels, pour sauvegarder les rivages littoraux et lacustres, leurs patrimoines naturel, culturel et paysager, veiller au respect des équilibres écologiques, mais aussi contribuer à l'aménagement durable des territoires. En 2025, il est propriétaire de plus de 210 000 hectares, répartis sur environ 840 sites métropolitains et ultramarins, sur lesquels il œuvre pour maintenir ou restaurer la qualité paysagère.

Depuis plus de 15 ans, le Conservatoire mène des études et réflexions sur le changement climatique. De 2010 à 2014, le programme Licco a initié des démarches d'acculturation des populations locales et d'amélioration de la compréhension des processus en lien avec le changement climatique sur plusieurs territoires littoraux normands. En 2013, des orientations stratégiques pour promouvoir une gestion souple du trait de côte sont adoptées. En juillet 2016, la loi reconnaît au Conservatoire le droit de présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en matière de gestion de l'interface terre-mer.

Le trait de côte est généralement considéré par l'homme comme intangible et les solutions d'adaptation basées sur les écosystèmes sont mal connues. Aussi, les acteurs locaux privilégient souvent la fixation du trait de côte et son aménagement systématique pour résister aux processus naturels de l'évolution côtière. Pourtant, des alternatives sont possibles grâce à la présence d'une « bande » de milieux naturels ou agricoles en arrière du trait de côte.

Le projet Life adapto (2017-2022) a démontré que l'intégration des écosystèmes et des habitats naturels dans une gestion souple du trait de côte apporte des possibilités à l'adaptation au changement climatique des zones côtières.

Fort de ce premier programme, le Conservatoire du littoral s'est engagé dans le Life Adapto+, qui a pour objectif de déployer à large échelle la gestion souple de la bande côtière, en associant les acteurs locaux à la gestion et à la création de zones tampons naturelles.

Le site de l'étang de Gattemare fait partie des 15 sites pilotes du Life Adapto+.

Afin d'améliorer la préservation des paysages littoraux de la commune de Gatteville-le-Phare via des aménagements intégrés paysagèrement aux sites naturels et d'anticiper les reports d'usages liés à une possible reconnexion prochaine à la mer d'une partie du secteur est du site, le Conservatoire du littoral souhaite y faire réaliser une étude de programmation paysagère. Elle comportera une phase de diagnostic, la définition d'un schéma global d'aménagement et d'orientations paysagères ainsi que sa traduction dans un programme d'interventions.

Les résultats de cette étude se formaliseront notamment par une série de schémas d'intentions paysagères (SIP). Cet outil offre une représentation graphique aisée à lire pour tout un chacun et apte à catalyser un projet de territoire. Edité en 2022, un [recueil d'expériences sur le schéma d'intentions paysagères](#) permet d'en préciser la définition, d'en décrire les grands principes et les enjeux et donne des exemples à travers différents territoires.

Durée : 18 mois à partir de la notification du marché

1.2 L'étude de programmation paysagère : principes généraux

L'étude de programmation paysagère a pour vocation d'imaginer un projet de paysage sur les terrains littoraux sujets de l'étude en s'appuyant sur les principes d'action paysagers du Conservatoire du littoral (annexe 3).

Cette démarche constitue un outil de dialogue et de concertation avec les acteurs locaux et devra servir, dans le cadre de réflexions prospectives, à définir le projet le plus judicieux. Aussi, le travail sera construit avec l'ensemble des partenaires lors d'ateliers faisant se succéder des reconnaissances de terrain et des séances de travail en salle.

Les résultats recherchés devront permettre au Conservatoire du littoral de planifier les interventions retenues lors des phases de concertation et ne devront pas se limiter aux seules préoccupations strictement « paysagères » mais également traduire les formes paysagères des projets relevant de disciplines variées.

[Le guide méthodologique « les paysages du Conservatoire du littoral, de la reconnaissance au projet »](#), propose une démarche à la fois sensible et opérationnelle pour engager et conduire des projets de restauration et de mise en valeur des espaces naturels. Il présente les principes et les outils d'analyse et de conception qui devront contribuer à l'élaboration de l'étude objet de ce cahier des charges.

1.3 Présentation du projet dans son contexte

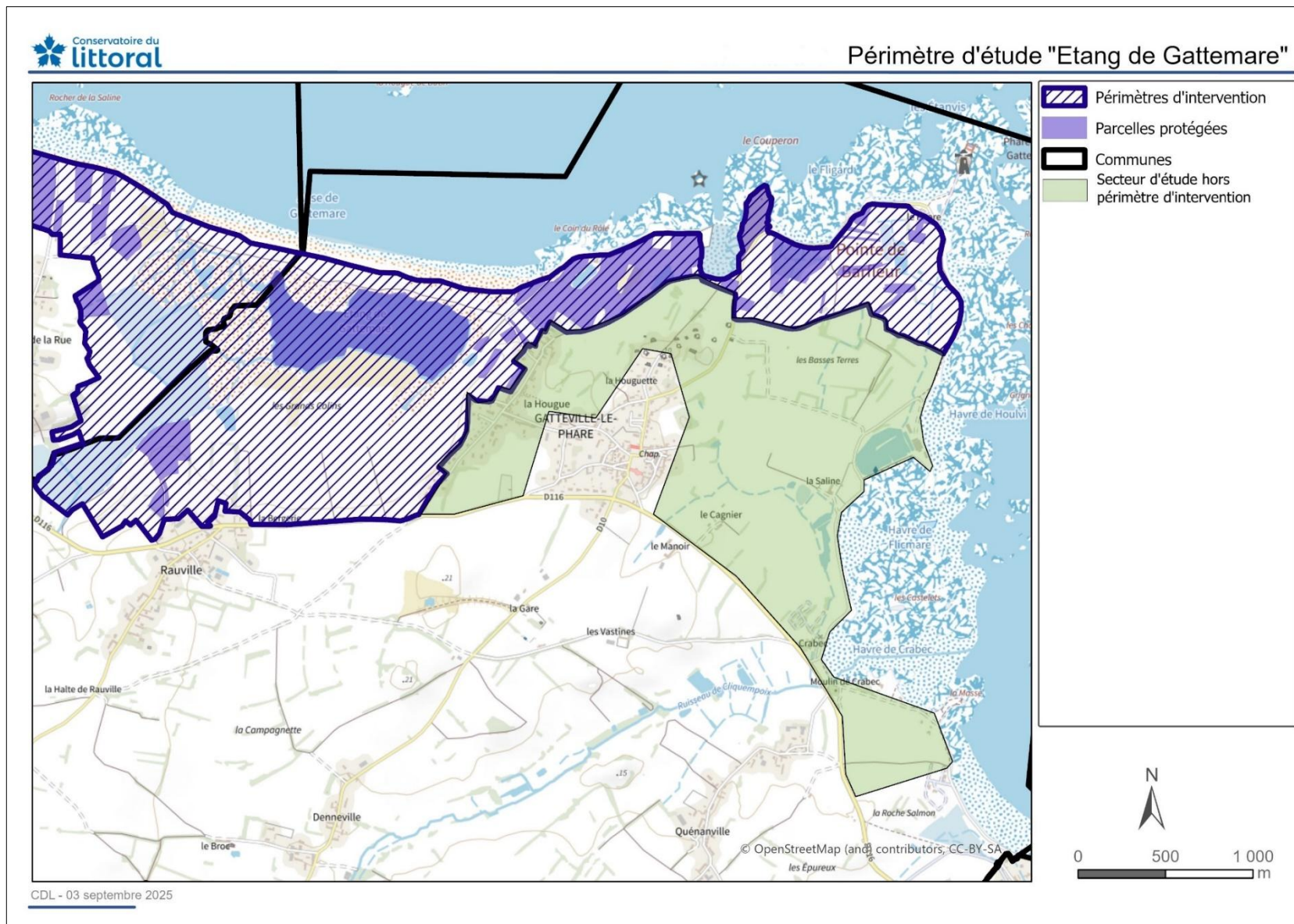
➤ Localisation de la mission

La mission s'étend sur une partie du périmètre d'intervention du site du Conservatoire du littoral, appelé « Etang de Gattemare », créé en 1976. Seul le secteur situé sur la commune de Gatteville-le-Phare est ciblé dans cette étude, à l'exclusion de la partie ouest (commune de Vicq-sur-Mer). Au sein de ce périmètre d'intervention, 46,8 ha appartiennent au Conservatoire du littoral. Le gestionnaire de ces terrains est le SyMEL, une convention partenariale relie ces deux structures.

Le secteur concerné par la mission se situe au nord du bourg de Gatteville-Phare, entre l'anse de Gattemare et le phare de Gatteville.

Le long de la façade littorale, de l'ouest à l'est, se succèdent une côte rocheuse, le havre et le port de Roubary puis une côte rocheuse et sableuse menant à la pointe du phare. Dans ce secteur, l'anse du Fligard est constitué d'un petit cordon dunaire très fortement soumis à l'érosion et délimité par la route départementale 10 menant au phare, puis d'un marais directement au sud de cette dernière.





La pointe du phare constitue la limite extrême est du Cotentin, la façade littorale rocheuse redescendant ensuite vers Barfleur avec une succession de havres en zones basses potentiellement submersibles. Ce dernier secteur situé hors du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, pourra être intégré à l'étude au regard des échanges avec les acteurs locaux.

La D10, fortement fréquentée en période estivale, avec des problématiques importantes de stationnement, et le marais en partie agricole situé au sud du Fligard sont sujets aux inondations hivernales et soumis aux risques de submersion voire de reconnexion à la mer en cas de brèche.

L'étude devra prendre en considération le linéaire littoral entre le phare de Gatteville et Barfleur et les zones submersibles situées en retrait. Plusieurs enjeux de biens et aménagements se voient confrontés à des risques de submersions et des problématiques d'érosion.



Crédit : M. Grivaud

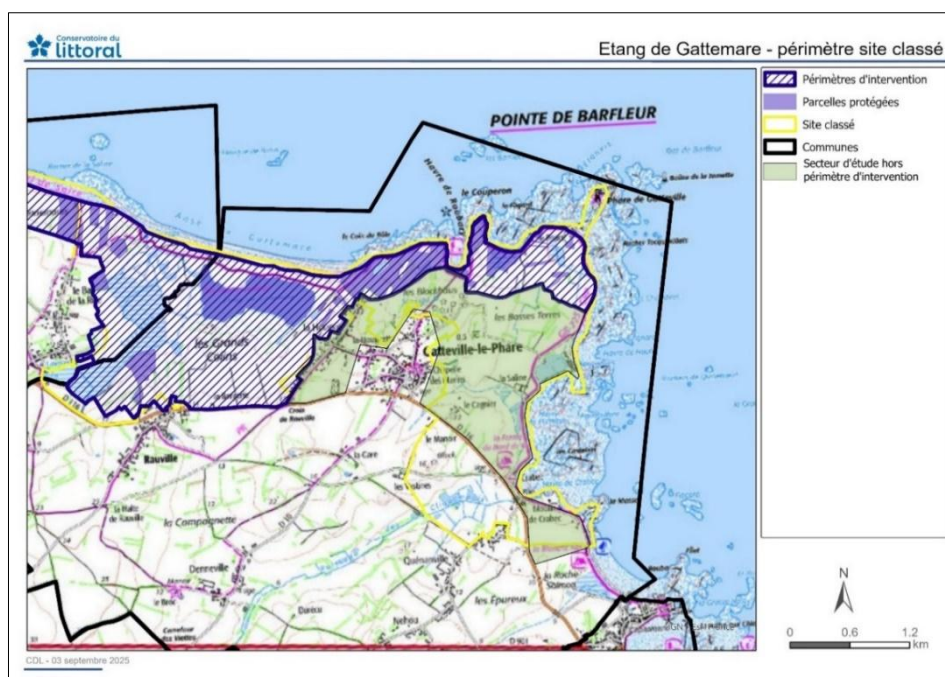


Crédit : M. Grivaud

Les secteurs non urbanisés de la commune de Gatteville-Phare pourront également être étudiés comme zones de reports potentiels d'aménagements et activités. Cet espace de 125 ha environ sera mis à l'étude en lien avec la municipalité dans le cadre du Life Adapto+.

➤ Contexte local

Un secteur quasi intégralement concerné par le périmètre du Site Classé



Un site doté d'un plan de gestion pour les terrains du Conservatoire du littoral

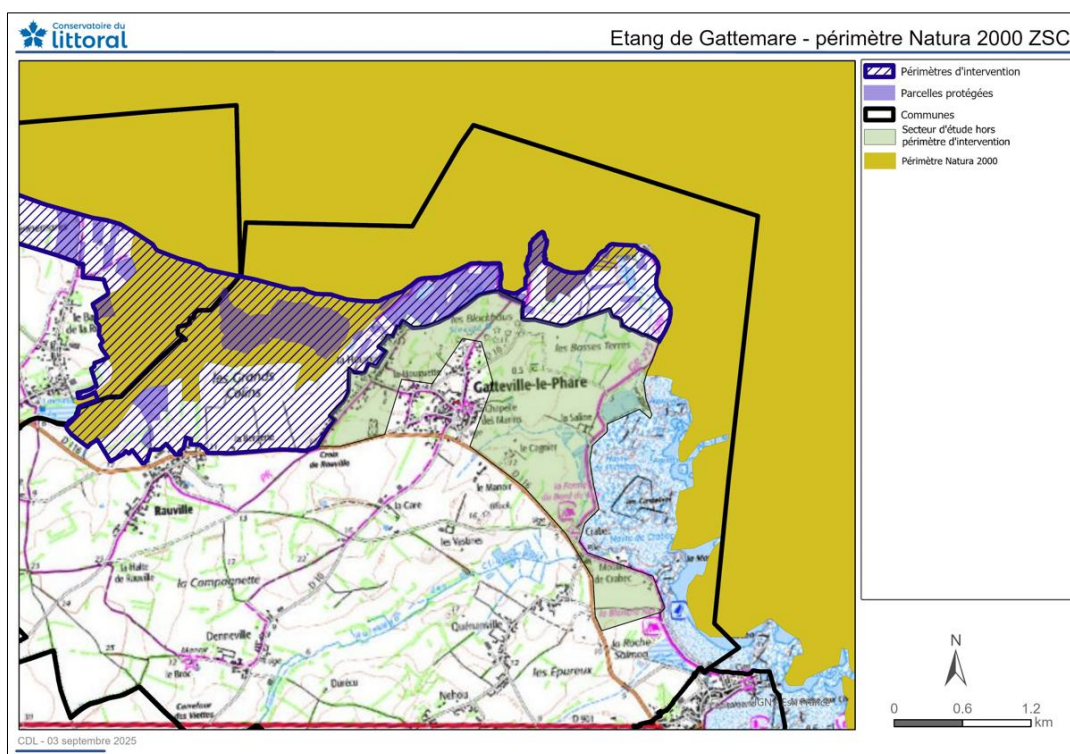
Le site « Etang de Gattemare » du Conservatoire du littoral, géré par le SyMEL, est doté d'un document unique de gestion validé en 2017. Ce document fusionne le plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral du nord du Val de Saire (de Maupertus-sur-Mer à Gatteville-Phare) et le Document d'objectifs Natura 2000. Les objectifs de ce plan d'actions en matière paysagère, de protection de la biodiversité et d'usages sont notamment définis de la sorte :

- Mesures de gestion liées au paysage :
 - Mettre en œuvre la stratégie foncière du conservatoire du littoral
 - Favoriser l'installation d'aménagements traditionnels et la biodiversité par l'entretien du patrimoine rural
 - Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées
 - Réviser et harmoniser la signalétique
- Mesures de gestion liées aux usages agricoles et cynégétiques :
 - Soutenir les projets de maintien et de développement d'une agriculture littorale de proximité respectueuse des fonctionnements écologiques et des paysages
 - Concorder avec le monde de la chasse sur les évolutions du territoire liées au recul du trait de côte
- Mesures de gestion liées à la fréquentation et l'accueil du public :
 - Entretenir les sites et les cheminements pour l'accueil du public maîtrisé
 - Réaménager le sentier littoral et le GR223 par tronçon, de l'anse du brick à Gatteville-phare
 - Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte
 - Fermer des chemins à la circulation motorisée
 - Engager une réflexion sur les pratiques, équipements et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran
- Mesures de gestion liées à la gestion de la ressource en eau et des zones humides :
 - Renaturer les cours d'eau et préserver ou restaurer les zones humides
 - Organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Mesures de gestion liées au génie écologique :
 - Entretenir et planter des haies

Un site intégré au site Natura 2000 « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire »

Le site « Etang de Gattemare » fait partiellement partie du périmètre Natura 2000 :

- Zone spéciale de conservation (directive habitat)



Un Document d'Objectifs Natura 2000 a été validé en 2001 et mis à jour en 2017 dans le cadre de l'élaboration du document unique de gestion. La cartographie des habitats a été mise à jour et sera publiée en 2026. Les opérations du DocOb en lien avec l'étude de programmation paysagère sont détaillées dans le paragraphe précédent.

Programme Interreg « Littoraux et Changements Côtiers » (LiCCO)

De 2010 à 2014, le programme LiCCO a concouru à l'amélioration des connaissances sur les conséquences du changement climatique dans le nord du Val de Saire, ainsi qu'à l'acculturation et à la préparation des populations locales à ces évolutions. Le nord du Val de Saire était l'un des 5 sites ateliers normands retenu pour développer ces sujets, via une méthodologie en 3 axes :

- Recensement et caractérisation des aléas de chaque territoire et des impacts sur les activités concernées
- Mise en place d'ateliers thématiques avec les acteurs socio-professionnels
- Définition de scénarios prospectifs selon plusieurs stratégies d'adaptation des territoires

Le programme a permis au territoire d'engager, dès cette époque, une dynamique liée à l'adaptation nécessaire face au changement climatique.

Déplacement et requalification paysagère du sentier du littoral (exemple de Fréval)

Le GR223 est fortement exposé à l'érosion du littoral sur la majorité de son linéaire dans le nord du Val de Saire. L'opération de déplacement d'une portion de ce sentier sur la commune proche de Fermanville (hameau de Fréval) a constitué un préalable démonstrateur d'un recul d'aménagement choisi et bénéfique au territoire. Le projet Life Adapto+ poursuit ces réflexions pour étendre la démarche jusqu'à Gatteville-Phare. Dans le cadre de l'étude paysagère des propositions sont attendues sur ce volet à fort enjeu pour le secteur touristique de Gatteville et du phare de Gatteville.

Etude « Agriculture et gestion partagée des acquisitions du Conservatoire du littoral sur les dunes, marais et prairies du Val de Saire » (SyMEL)

En 2020-2021, le SyMEL a établi un diagnostic croisé des enjeux écologiques, économiques et agricoles sur les parcelles en propriété du Conservatoire du littoral.

La finalité de cette étude a été d'adapter les pratiques des agriculteurs pour les rendre optimales et en adéquation entre la préservation des espaces naturels littoraux et le maintien de la rentabilité des exploitations. Par la suite, cette étude a permis d'affiner et de modifier les conventions agricoles sur chaque secteur, afin de les rendre plus facilement opérantes pour les exploitants et conformes aux objectifs de préservation.



Agriculture et Gestion Partagée des Acquisitions du
Conservatoire du littoral sur les dunes, marais et
prairies du Val de Saire

Collaboration de Maureen MELLIER, Ludvine GABET
et Bénédicte GUILLOTTE



Année 2021



Etude sur l'activité agricole et ses possibilités d'évolution au regard du recul du trait de côte et du changement climatique sur le territoire du Val de Saire (Chambre d'agriculture)

En complément de l'étude réalisée par le SyMEL, la chambre d'agriculture a été missionnée en 2021 pour compléter le diagnostic territorial, hors domaine du Conservatoire du littoral. L'objet de cette étude était de connaître précisément l'activité agricole du territoire afin d'identifier ensuite les pistes d'évolution possibles et/ou acceptables des systèmes agricoles au regard des évolutions climatiques et du recul du trait de côte pour les 10 prochaines années.

Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral

La stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral détaille sur l'ensemble des périmètres d'intervention, la stratégie à long terme d'acquisition foncière au regard des enjeux et contexte en présence. Actuellement dans une phase d'actualisation, la phase actuelle de la stratégie s'inscrit dans la temporalité 2015-2050 et se voit notamment déclinée sur l'unité littorale du Val de Saire.

Schéma d'intentions paysagères de la Pointe du Brick (R. Quesada & A. Freytet)

En 2022-2023, le Conservatoire du littoral a sollicité une prestation paysagère sur le secteur ouest du site Adapto+ du Val de Saire. Via un schéma d'intentions paysagères, la perception paysagère et les modalités d'usages au sein des périmètres d'intervention situés sur la commune de Fermanville ont été interrogés et ont fait l'objet de propositions d'évolutions à court, moyen et long terme.

Étude sur la résorption des décharges

Dans le cadre du plan national de résorption des décharges littorales portée sur le plan national par l'Ademe, le Cerema et le BRGM, plusieurs anciens sites de dépôts ont été identifiés dans le Val de Saire. Un premier site de décharge a été résorbé et renaturé à l'hiver sur la commune de Vicq-sur-Mer via une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Etablissement Public Foncier de Normandie. 2024-2025. Quatre autres sites devraient être restaurés dans les années à venir, dont un situé à l'ouest de l'étang de Gattemare.

1.4 Objectifs et déroulé de la prestation

➤ Principes de l'étude de programmation paysagère pour le site « Etang de Gattemare »

L'étude de programmation paysagère est une composante du plan de gestion et s'inscrit dans une démarche de planification des interventions à venir sur un site qui a subi ou va subir des mutations et des changements, notamment dus au changement climatique. L'évolution des paysages peut constituer un outil de décision sur les orientations de gestion à prendre, plus directement appréhendable par les parties prenantes que les évolutions de la biodiversité.

L'étude de programmation paysagère constitue un outil de dialogue et de concertation avec les acteurs locaux. Il comporte des actions à court terme (esquisse d'aménagements paysagers) et moyen terme avec une démarche prospective en matière d'évolution des paysages.

Le Conservatoire du littoral, qui a déjà mis en œuvre plusieurs projets sur le site « Etang de Gattemare », est pilote ou associé à l'ensemble des démarches présentées précédemment. Il souhaite faire émerger d'autres aspects de mise en valeur du site en lien avec la commune, en capitalisant et intégrant dès lors qu'il y a une cohérence avec ses principes d'action, les études et scénarios déjà travaillés sur le secteur, notamment par la commune.

Il est important de prendre en considération la fréquentation touristique du site. Il est attendu un projet global, mais un travail fin devra être mené localement, notamment sur plusieurs sujets déjà abordés avec la commune :

- ✓ Réflexion et amélioration des stationnements à l'échelle du site (voiture, camping-car),
- ✓ Réhabilitation voire déplacement du GR 223 et de la SPPL sur les secteurs fortement dégradés,
- ✓ Organisation des divers modes de découverte du site piétons, cycliste, routiers ; inclusion de tous les publics (personnes à mobilité réduite, handicaps),
- ✓ Amélioration de la visibilité et de la lisibilité des aménagements avec une réflexion sur la signalétique, le balisage, les supports d'information, la sensibilisation,
- ✓ Réflexion sur la pérennité des modalités d'accès à des biens situés en zone submersible,
- ✓ ...

Des temps spécifiques avec des acteurs différents, aussi bien au niveau institutionnel, technique qu'avec les habitants, devront être intégrés à ce travail. Une attention particulière sera accordée aux projets remis dans le cadre de ce marché, au temps dédié à cette partie de terrain et de concertation. Les représentations locales du site devront être interrogées et prises en compte dans la production réalisée. Des enquêtes de perception sociale sont actuellement réalisées, elles devront être intégrées à l'analyse et pourront être complétées au cours de la prestation.

L'élaboration de l'étude de programmation paysagère doit être partagée largement avec les acteurs du territoire. Dans le suivi du projet, l'accent sera mis sur l'organisation de la concertation entre les trois acteurs précités (propriétaire, gestionnaire, commune) mais aussi les usagers locaux.

Au cours de cette étude, va être menée à l'échelle du site Adapto+, un accompagnement des exploitations agricoles vulnérables, face au caractère inondable de leurs parcelles et à l'évolution croissante des aléas climatiques (rupture du cordon, remontée de nappe, salinité croissante des milieux). Cet accompagnement ne fait pas partie de la prestation, objet de cette consultation, mais pourra nourrir cette étude.

L'approche paysagère doit ainsi permettre une mise en cohérence de l'ensemble du site. Elle devra converger vers les objectifs du Conservatoire du littoral et ceux du territoire (préservation de la biodiversité, mise en valeur des paysages, ouverture des sites) et concilier intégration paysagère, respect de l'esprit des lieux et exigences d'efficacité, de sobriété et de moindre entretien.

Le périmètre d'étude s'étendra sur le secteur est du périmètre d'intervention dont 46,8 ha sont des propriétés du Conservatoire du littoral. La façade littorale située entre le phare de Gatteville et Barfleur et les parcelles non urbanisées de la commune de Gatteville-le-Phare (voir « Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral 2015 – 2050 : Rivages de Normandie »).

➤ Décomposition de la mission en 3 phases

Phase 1 : Un diagnostic et état des lieux

L'état des lieux analysera les éléments périphériques au secteur d'étude et faisant partie du grand paysage à l'échelle de l'unité littorale. Il s'agira de compiler, capitaliser et mutualiser les données et études existantes en une synthèse didactique. A cet effet, les projets déjà engagés et en cours sur le territoire seront à prendre en compte, notamment les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour lesquels le projet devra être compatible (SRADDET, SCoT, PLU, PDIPR, ...). Dans le même sens, les différents outils de connaissance et autres démarches stratégiques autour des questions de paysages (Atlas des paysages, plans de paysage, chartes paysagères...) devront être mobilisés, le présent travail devant s'articuler pertinemment avec ces réflexions.

Ce diagnostic proposera une description abondamment illustrée par la photographie et le croquis, intégrant notamment des dessins au trait, des caractéristiques sensibles et des ambiances paysagères du périmètre d'étude. Il devra permettre de caractériser les motifs du paysage relevant des dynamiques naturelles : géomorphologiques, géologiques, botaniques, faunistiques. Il proposera une analyse du fonctionnement actuel de l'espace (usages, accueil, conditions d'accès, aménagements déjà réalisés, fréquentation...) et un rappel des objectifs de gestion avec lesquels le projet doit être cohérent.

Le prestataire s'attachera à décrire l'évolution historique du secteur en identifiant les dynamiques découlant de l'action de l'homme au travers de ses activités anciennes et actuelles. Ce volet du diagnostic sera complété par une analyse des représentations paysagères et culturelles du site (légendaires ou artistiques).

Les objectifs sont :

- De rendre compte de l'état des lieux global en décrivant les entités paysagères,
- D'identifier et de hiérarchiser les enjeux paysagers sur lesquels porteront les actions à mener.

L'état des lieux est co-construit avec les acteurs du site par le biais de rencontres et d'ateliers favorisant la reconnaissance sensible de l'espace.

Cette première phase donnera lieu à une synthèse illustrée du diagnostic comprenant notamment plusieurs cartes représentant les différentes composantes du périmètre d'étude, les enjeux paysagers, les forces et faiblesses en termes de paysages et de fonctionnement, etc. Ce jeu de cartes devra permettre d'identifier rapidement et simplement les grands enjeux paysagers et d'usages du site. A ce titre, la référence de rendu est le schéma d'intentions paysagères (SIP).

Phase 2 : Schéma global d'aménagement et d'orientations paysagères

A partir des enjeux identifiés, le prestataire retranscrit une vision partagée de l'évolution des paysages en s'appuyant sur les principes d'action du Conservatoire du littoral et en intégrant, sur le long terme,

des problématiques telles que le changement climatique, notamment concernant l'adaptation des usages ainsi que la gestion et les conséquences des aléas naturels.

L'objectif est ici double :

- Caractériser et partager l'esprit des lieux
- Définir les objectifs de qualité paysagère à atteindre. Ces intentions serviront, sur le long terme, à décrire l'ambition partagée entre les acteurs.

Il s'agit, autrement dit, du « projet paysager pour le site ».

Aussi, sur cette base, il est attendu du prestataire d'élaborer une succession de plusieurs scénarios intermédiaires entre l'état actuel et l'état final envisagé, et ce en vue de permettre de mieux appréhender les évolutions possibles du paysage.

Cette phase intégrera une analyse de la faisabilité réglementaire des propositions.

Une phase de concertation (comité de pilotage et groupes de travail/ateliers/visites) permettra de définir cette vision partagée et les intentions communes garantes de la concrétisation future du programme d'actions.

Pour cette seconde phase, le rendu fera l'objet d'une synthèse de la stratégie et des objectifs de qualité paysagère en formulant de façon simple et communicante l'esprit des lieux et le « projet paysager pour le site ». Un SIP global est établi pour représenter l'état final envisagé.

Phase 3 : Phase opérationnelle et programme d'interventions

L'objet de cette phase est de préciser le programme des opérations à mener pour répondre aux objectifs validés lors de la phase précédente.

Il s'agira de planifier les interventions selon une temporalité court/moyen/long terme. Chacune de ces étapes donnant lieu à élaboration d'un SIP permettant d'illustrer l'évolution progressive des paysages vers l'état final envisagé.

Les intentions et solutions techniques associées seront décrites sous la forme de fiches précisant les aspects techniques, administratifs et financiers utiles à leur mise en œuvre. Le détail des travaux se limitera à l'établissement d'esquisses traduisant les éléments majeurs du programme et comprendra des plans à l'échelle 1/1000^e (1/500^e si nécessaire), des croquis, coupes et axonométries et un descriptif rédigé des travaux à réaliser, des matériaux et appareillages retenus. Certains aménagements répétitifs (sentiers, etc.) pourront faire l'objet d'un descriptif de principe.

Le prestataire indiquera les délais prévisionnels de réalisation pour chaque action et examinera leur faisabilité au regard de l'enveloppe financière évaluée en accord avec le maître de l'ouvrage.

A l'issue de cette troisième phase, le programme d'actions sera soumis et validé par le comité de pilotage. Le rapport final sera établi sur cette base et comprendra les fiches précitées.

1.5 Réunions de travail et visites de terrain

L'un des objectifs de cette étude est de fédérer les acteurs du site et du territoire autour d'un projet de paysage via une approche intégrée et concertée. Une concertation territoriale est donc demandée afin d'impliquer les acteurs de la gestion, partenaires, collectivités, riverains, acteurs socio-économiques et usagers du site (agriculteurs, randonneurs, etc.).

Un comité de pilotage sera constitué selon la composition arrêtée lors de la réunion de lancement. Chaque phase de l'étude décrite dans le présent cahier des charges fera l'objet, a minima, d'une restitution et d'une validation en comité de pilotage.

A cet effet, au moins quatre réunions seront organisées avec le comité de pilotage durant la réalisation de l'étude, et ce, indépendamment des contacts informels que le prestataire sera amené à prendre avec d'autres acteurs :

1. Lancement de l'étude et cadrage de la méthode,
2. Présentation de l'état des lieux et des enjeux paysagers (préférentiellement sur le terrain),
3. Proposition du schéma global d'aménagement et des orientations paysagères (préférentiellement sur le terrain),
4. Restitution finale de l'étude.

Lors de ces réunions, le prestataire assurera la présentation du travail qu'il mène, les apports techniques et la rédaction d'un compte-rendu.

L'animation des réunions sera assurée par le prestataire avec l'appui du Conservatoire du littoral et du gestionnaire.

Des groupes de travail, ateliers ou autres formes d'animation territoriale seront également organisés avec les acteurs du site. Ils seront l'occasion d'échanges et de co-construction du diagnostic, des enjeux paysagers et des scénarios à envisager. Ces événements seront animés par le prestataire et se dérouleront de préférence sur le terrain lors de visites du site.

Le prestataire devra être force de proposition lors de la rédaction de son offre pour définir les méthodes d'animation qu'il juge les plus pertinentes au regard de cette mission.

En dehors de ces points clés de réunion, des points réguliers d'échanges sont également à prévoir avec le Conservatoire du littoral et le gestionnaire.

1.6 Rendus attendus

Le livrable prendra la forme d'un rapport synthétique richement illustré et d'une série de cartes.

Les rendus seront transmis dans la forme décrite ci-dessous et devront respecter la charte graphique du Conservatoire du littoral.

A l'issue de l'étude, s'il s'avère que la mise en œuvre de l'opération nécessite une mission de maîtrise d'œuvre, celle-ci fera l'objet d'une consultation spécifique, en dehors du présent marché. Dans ce cas, les éléments fournis pourront être utilisés pour la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre.

➤ Forme générale des documents

Le rapport synthétique sera présenté sous la forme d'un document papier en format A4, d'une trentaine de pages maximum. La lecture devra être aisée et sa présentation synthétique. Les illustrations seront de qualité et bien ciblées. Elles pourront comprendre des photographies, des croquis, comprenant des dessins au trait, des coupes et des blocs diagrammes.

Les traductions cartographiques devront être autonomes, en format A3 et comporter tous les éléments nécessaires à leur compréhension en utilisant la légende du SIP (annexe 2). On trouvera à minima la carte de l'état actuel, le schéma global d'aménagement et le ou les plans d'aménagement.

Le rapport final et les cartes seront livrés en trois exemplaires papier, reliés, en couleurs, ainsi que sous version informatique en version éditable PDF et en format d'origine comme présenté dans le point suivant.

➤ Documents sous format numérique

L'ensemble des cartes, photographies, tableaux figurant dans le document final du plan de gestion devront être remises dans leur format d'origine et libres de droits.

Textes et tableaux :

- ✓ Word/Excel/Acrobat Reader
- ✓ Extensions : .docx / .xlsx / .pdf

Présentations :

- ✓ Format PowerPoint

Éléments graphiques (images, croquis, schémas, photos...) :

- ✓ Adobe Photoshop, Adobe Illustrator
- ✓ Extension : .jpg / .bmp / .psd / .ai / .eps

Éléments cartographiques :

- ✓ Production SIG :

Les projets seront configurés en "enregistrer les chemins relatifs aux sources de données". Chaque mise en forme de couche utilisée sera sauvegardée. Le système de coordonnées associé au projet aura les mêmes spécifications que celui des fichiers de données spatiales précisés ci-après.

Les noms des fichiers seront les plus explicites possibles. Ils ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère "_" et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace.

Les cartes seront exportées au format .pdf et .jpg. Les fichiers exportés auront le même nom que le projet ayant servi à leur production.

- ✓ Mise en page des cartes :

Les cartes devront contenir les éléments suivants :

- Un cartouche de haut de page contenant :
 - Le logo du Conservatoire du littoral
 - Les références du site du Conservatoire du littoral concerné (numéro de site - nom de site)
 - Un titre explicite
- Un bloc central comprenant la carte
- Un bloc latéral droit comprenant :
 - Une légende détaillée et ordonnée respectant les règles de sémiologie graphique
 - Une flèche nord orientée
 - Une échelle graphique adaptée
 - La date de production de la carte
 - Les sources de données utilisées

- ✓ Métadonnées, format et nommage des fichiers :

Les jeux de données produits par le prestataire seront fournis dans les formats suivants :

- Données spatiales : un fichier ESRI Shapefile (.shp) pour chaque jeu de données

- Données non spatiales : un fichier Excel pour chaque table.

Les noms des fichiers et feuilles Excel seront les plus explicites possibles.

Les fichiers de métadonnées seront nommés avec le même nom que le jeu de données décrit. Les noms ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère "_" et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace.

- ✓ Système de coordonnées :

Tout jeu de données spatiales doit être géoréférencé dans le système géodésique mondial WGS 84 (World Geodetic System 1984).

- ✓ Topologie :

Tout jeu de données spatiales fourni par le prestataire répondra aux règles de topologie suivantes :

- Les entités surfaciques et linéaires multiparties sont interdites sauf cas exceptionnel
- Les limites de polygones jointifs doivent être uniques
- Un polygone contenant un autre polygone doit être un polygone "troué"
- Les lignes jointives (qui partagent un nœud) doivent être reliées par un nœud commun
- Les arcs ne peuvent pas se croiser. Ils sont découpés à leur intersection avec un sommet commun pour former des segments distincts.

- ✓ Règles applicables aux tables :

- La clé primaire devra toujours être un entier à valeur unique et sera nommée id
- Les surfaces et longueurs seront toujours en mètre carré et mètre
- Les dates seront toujours des chaînes de caractères au format jj/mm/aaaa
- Les noms des champs seront les plus explicites possibles. Ils ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère "_" et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace.

- ✓ Livrables

Le titulaire devra fournir sur support électronique l'ensemble des fichiers utilisés pour la création des cartes.

Ces fichiers seront triés dans un répertoire SIG selon l'arborescence suivante :

- Donnees_internes : tous les jeux de données produits (Shapefile, Excel) par le titulaire et les fichiers de métadonnées associées ainsi que les fichiers de mise en page
- Donnees_externes : tous les référentiels utilisés pour l'étude triés par fournisseur (IGN, SHOM, DGI...)
- Projets : tous les fichiers de projets créés par le titulaire et ayant servis à produire les cartes
- Cartes : tous les exports de cartes produits par le titulaire au format JPEG et PDF.

1.7 Calendrier

La prestation se déroulera sur une période de 18 mois selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : Diagnostic et état des lieux : juin 2026 à février 2027
- Phase 2 : Schéma global d'aménagement et d'orientations paysagères : février 2027 à août 2027
- Phase 3 : Phase opérationnelle et programme d'interventions : août 2027 à décembre 2027

ANNEXE 1 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

BRGM, Cerema, Ademe, Plan national de résorption des décharges littorales 2022-2032. Ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement

Chambre d'agriculture de Normandie, 2021. Etude sur l'activité agricole et ses possibilités d'évolution au regard du recul du trait de côte et du changement climatique sur le territoire du Val de Saire. Conservatoire du littoral, Agence de l'eau Seine-Normandie, programme FEADER

Conservatoire du littoral, 2011-2014. Programme Interreg « Littoraux et Changements Côtiers » (LiCCO) - site atelier du Val de Saire. Environnemental Agency, Région Basse-Normandie, Région Haute-Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie

Conservatoire du littoral, 2020. Site de Fréval : le projet pour le site, adaptation au changement climatique. SyMEL, mairie de Fermanville

Conservatoire du littoral. Stratégie d'intervention 2015 – 2050 – Rivages de Normandie

Document d'Objectifs Natura 2000 - Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (extrait du Document Unique de Gestion), 2019. Syndicat Mixte Littoral Normand/Conservatoire du littoral, DREAL Normandie, AFB, Comité Régional des Pêches Maritimes Normandie

FREYTET A., 2013. Guide méthodologique - Les paysages du Conservatoire du littoral, de la reconnaissance au projet. Conservatoire du littoral

FREYTET A., 2022. Le schéma d'intentions paysagères, retour d'expériences par Alain Freytet. Conservatoire du littoral

GASSION M., 2022. Les perspectives de relocalisation du sentier du littoral et l'adaptation des accès à la mer dans le Val de Saire en lien avec le changement climatique. Conservatoire du littoral

MELLIER M., GABET L., GUILLOTTE B., 2020. Agriculture et Gestion Partagée des Acquisitions du Conservatoire du littoral sur les dunes, marais et prairies du Val de Saire. Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche

QUESADA R., FREYTET A., 2023. Schéma d'intentions paysagères de la Pointe du Brick

Syndicat Mixte Littoral Normand/Conservatoire du littoral, Biotope, 2012-2019. Document Unique de Gestion Val de Saire (de Maupertus-sur-Mer à Gatteville-Phare). DREAL Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie, SyMEL, Communauté d'agglomération du Cotentin

ANNEXE 2 : LEGENDE TYPE D'UN SCHEMA D'INTENTIONS PAYSAGERES



Schéma d'intentions paysagères (SIP) Harmonisation de la légende - 05/2025

Le schéma d'intentions paysagères s'inscrit dans la famille des documents de planification utilisés régulièrement dans les contextes urbains ou périurbains. Adapté aux sites naturels, il se place au croisement de l'accueil du public et des approches naturalistes et culturelles. Il permet d'une part de capitaliser la connaissance du site en terme d'état des lieux, et d'autre part de concevoir un projet d'ensemble, d'en préciser le périmètre tout en détaillant les motifs de traitement et d'aménagement. L'élaboration du schéma d'intentions paysagères tente de s'inscrire dans la démarche plus globale du plan de gestion. Grâce à cette longue expérience du Conservatoire du littoral, il montre tout l'intérêt de faire entrer le paysage dans le monde des espaces naturels protégés pour faire vivre et apprécier l'émerveillement de la nature et mieux la protéger.¹

Vocation des espaces / Occupation du sol

Ce type de zonage doit se faire discret au profit d'un fond de carte pertinent. Ici, le littoral varois au niveau de la basse vallée de l'Argens.



	La mer, le lac et les étangs		Les espaces boisés
	Le rivage et l'estran		Les espaces urbanisés
	Les espaces ouverts		

¹ D'après Le schéma d'intentions paysagères, retours d'expériences par Alain Freytet, paysagiste dplg, Conservatoire du Littoral, 2022

Motifs / Expériences paysagères et formes d'aménagement

PERCEPTION	 Point de vue (ponctuel)  Belvédère aménagé (ponctuel)  Observatoire de la faune sauvage (ponctuel)  Expérience sonore remarquable (ponctuel)
IDENTITÉ NATURELLE	 Élément géologique remarquable (ponctuel)  Élément hydrographique remarquable (ponctuel)  Arbres, végétal remarquable, habitat identitaire (ponctuel)  Site sous-marin remarquable (ponctuel)  Corridor écologique d'intérêt (linéaire)  Espace à enjeux écologiques d'importance (surfactive)
CIRCULATIONS	 Route (linéaire)  Piste (linéaire)  Stationnement (linéaire)  Sentier (linéaire)  Sentier littoral (linéaire)  Itinéraire cyclable (linéaire)  Sentier Accessibilité pour tous (linéaire)  Itinéraire équestre (linéaire)  Stationnement vélo (ponctuel)  Arrêt TC (ponctuel)  Sentier d'intérêt patrimonial (calade, sentier pavé) - (linéaire)  Pont, passerelle (linéaire)  Voie ferrée (linéaire)
CONSTRUCTIONS	 Bâtiments et ouvrages divers (surfactive)  Construction dont le caractère est remarquable (surfactive)  Ruine ou vestige archéologique (surfactive)  Refuge ou gîte littoral (ponctuel)  Phare (ponctuel)  Maison du littoral (ponctuel)  Quai, cale, pontons (surfactive)

ACCUEIL DU PUBLIC	 Mobilier (ponctuel)  Clôture (linéaire)  Panneau directionnel (ponctuel)  Panneau d'information (ponctuel)  Panneau de bornage (ponctuel)  Itinéraire d'interprétation (linéaire)
ÉQUIPEMENTS	 Transformateur/Poste de livraison électrique (ponctuel)  Réseau de transport d'énergie (linéaire)  Intervention artistique (ponctuel)
TRAJECTOIRE D'ÉVOLUTION	 Réouverture ou maintien d'espace ouvert (surfactive)  Plantations (surfactive)  Libre évolution (surfactive)  Reconnexion marine ou hydraulique (surfactive)  Zone de quiétude (surfactive)
INTERVENTIONS DE TRAVAUX	 Coupe ponctuelle, abattage (ponctuel)  Projet bâti : destination projetée (surfactive)  Projet bâti : destination en attente (surfactive)  Projet bâti : démolition (surfactive)  Dépollution / désartificialisation (ponctuel)  Enfouissement de réseau (linéaire)  Route, piste ou sentier à effacer (linéaire)  Enlèvement de déchets (ponctuel)

**ANNEXE 3 : ORIENTATIONS NATIONALES FONDANT LA POLITIQUE PAYSAGERE
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Mars 2025

ORIENTATIONS NATIONALES POUR LE PAYSAGE**L'approche paysagère au cœur de l'intervention
du Conservatoire du littoral**

Pour parvenir à constituer un réseau de sites naturels en bon état et valorisés et contribuer à la préservation du "Tiers naturel littoral", le Conservatoire du littoral mène une politique d'acquisition foncière et de gestion afin de préserver les patrimoines naturels et culturels, veiller au respect des équilibres écologiques et au maintien de paysages de qualité. Au même titre que la conservation de la biodiversité et l'accueil du public, la préservation de la qualité paysagère est au cœur de l'action de l'établissement. Le paysage, à la fois comme approche et comme finalité, constitue donc pleinement une priorité dans les actions du Conservatoire et de ses partenaires.

La convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – premier traité international consacré exclusivement à toutes les dimensions du paysage – précise par ailleurs que *le paysage joue un rôle important d'intérêt public dans les domaines culturel, écologique, environnemental et social et qu'il constitue un élément clé du bien-être individuel et social, et que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage impliquent des droits et des responsabilités pour tous* [Conseil de l'Europe - Déclaration de Reykjavik - Unis autour de nos valeurs, Mai 2023].

En 2025, plus de 210 000 hectares sont préservés par le Conservatoire du littoral. Répartis sur 840 sites, ils accueillent plus de 40 millions de visiteurs chaque année. Sur ces aires protégées, nombreux sont les paysages remarquables et de grande notoriété comme les falaises d'Étretat, la baie du Mont-Saint-Michel, la pointe du Raz, la dune du Pilat, le rocher du Diamant, les calanques de Marseille ou le golfe de Girolata. Vingt territoires littoraux ou lacustres sont ainsi membres du réseau des Grands Sites de France, label réservé aux paysages exceptionnels, reconnus de tous mais fragiles, confrontés notamment aux défis posés par une forte fréquentation porteuse à la fois de valorisation et de pressions potentielles. D'autres espaces, plus confidentiels, forment aussi le domaine du Conservatoire et participent pleinement à la préservation des paysages du quotidien. L'ensemble des sites protégés par le Conservatoire concourt ainsi localement à la qualité de vie et au bien-être individuel et social de tous en constituant le support d'une biodiversité précieuse.

La stratégie d'intervention 2050 élaborée par l'établissement souligne que les sites du Conservatoire du littoral sont acquis et gérés afin de garantir durablement la qualité des paysages qui font l'identité des territoires auxquels ils appartiennent par la géographie et l'histoire. L'approche paysagère que développe l'établissement intervient à chaque étape de la vie d'un site, de la création d'un périmètre d'intervention jusqu'à sa gestion opérationnelle.

Au moment de l'intervention foncière, les composantes et valeurs paysagères actuelles ou potentielles constituent un élément déterminant de la décision d'acquisition de

l'établissement. Visant à préserver la beauté des lieux et leur esprit, l'action publique se fonde ainsi sur la sensibilité et l'attachement des populations à leur territoire. Conduite en partenariat avec les élus locaux, l'intervention du Conservatoire permet de préserver de grands espaces paysagers de la banalisation et de l'urbanisation, en contraste avec d'autres parties du rivage proche qui ont subi ou risquent de subir des évolutions importantes du fait des usages sociaux contemporains.

Dès lors qu'il devient propriétaire d'un site, le Conservatoire du littoral en approfondit la connaissance par différents types de diagnostics. Il définit sa gouvernance en élaborant un projet de gestion avec le territoire auquel le site appartient. Le plan de gestion est ainsi élaboré à partir de l'analyse des différentes composantes du site et intègre l'approche paysagère de manière transversale. Les objectifs de sauvegarde et de valorisation identifiés sont traduits en actions d'aménagement et de gestion et servent à définir les secteurs devant faire l'objet d'opérations de désartificialisation et de renaturation. Dans ce cadre, les compétences de paysagistes concepteurs sont sollicitées pour inspirer et élaborer ces projets conçus et mis en œuvre par les équipes du Conservatoire, les gestionnaires et les collectivités locales.

Le paysage ne s'ajoute ni ne se substitue aux disciplines techniques ou aux normes juridiques. Il propose de les intégrer dans une même démarche de façon à ce que les projets puissent faire l'objet d'une représentation concrète et facilement compréhensible et soient appropriés de ce fait de façon collective et citoyenne.

Ainsi la démarche paysagère inspire-t-elle l'ensemble du dispositif du fait de sa capacité intégratrice et fédératrice, un atout de fond pour assurer la protection du site et la gouvernance des projets. L'approche paysagère offre une lecture accessible à chacun. Encourageant la participation, elle permet de coconstruire les ambitions et orientations de la gestion avec tous les acteurs.

Nourris par de telles démarches, les projets engagés sur les sites du Conservatoire visent, à chaque étape, à prendre en compte les différentes particularités des lieux dans le but de renforcer ou de réaffirmer leur identité propre.

Les grands principes de l'approche paysagère

Les valeurs qui animent l'intervention du Conservatoire, telles que la sobriété, l'adaptation et l'innovation, sont globalement connues et partagées. L'élaboration des projets pour les sites en découle, à partir des orientations et principes d'action qui visent la préservation des équilibres écologiques, la valorisation culturelle des paysages, l'accueil du public et la gestion des différents usages. Ces valeurs et principes sont périodiquement réaffirmés, précisés et validés par le conseil d'administration de l'établissement en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif est de les partager sur le terrain avec les élus, les gestionnaires, les professionnels, les associations, les usagers et plus largement le grand public. Il s'agit d'asseoir durablement la légitimité de cette approche dans un contexte où s'exercent de fortes pressions d'aménagement et où la place croissante des espaces maîtrisés par le Conservatoire devrait permettre leur diffusion. Il s'agit, plus généralement, de faire appliquer ces principes dans la gestion courante des sites, ce qui contribuera au bon état de ces derniers.

Donner priorité à la protection de la nature

Le Conservatoire se donne pour but de concilier la préservation des patrimoines et l'accès pour tous à ses sites. La protection de la nature s'imposant comme une priorité, certaines zones fragiles ou de quiétude pour la biodiversité seront soustraites à l'intervention et à la fréquentation.

En proposant d'adopter une gestion en "libre évolution" sur certains secteurs de son domaine, le Conservatoire du littoral s'inscrit dans la logique d'une trajectoire de gestion s'appuyant sur la spontanéité de la nature. Il veille, par le biais de ces réflexions, à ne pas céder au systématisme de l'aménagement des espaces naturels. En outre, cette trajectoire de libre évolution doit toujours être adaptée aux spécificités locales, aux facteurs d'influence (changement climatique, représentation sociale des populations mais aussi des gestionnaires, contexte économique et politique, etc.) et s'exprimer dans le cadre du partenariat entre le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires, formalisé dans le cadre des plans de gestion.

Lorsque certaines interventions sont rendues nécessaires pour la préservation du patrimoine naturel, l'approche paysagère intervient en complément et au service des techniques de conservation et de restauration écologique et privilégie le recours aux solutions fondées sur la nature. Les opérations de désartificialisation et de reconquête mises en œuvre ont ainsi vocation à restaurer la qualité paysagère en redonnant de la place à la nature sur des espaces auparavant dégradés.

Etre au service du site et tendre vers la sobriété

Le respect de l'esprit des lieux est particulièrement affirmé pour prévenir la tendance à la standardisation et garantir l'identité de chaque espace. Les concepteurs s'ingénient alors à favoriser des pratiques discrètes et réversibles, inscrites dans une démarche écoresponsable et durable, en privilégiant les matériaux locaux et biosourcés. Dans ces conditions, la recherche constante de techniques innovantes s'appuie sur les savoir-faire traditionnels.

Chaque projet d'aménagement est également dimensionné selon les capacités d'accueil du site et les moyens du dispositif de gestion, en s'assurant d'être capable de gérer ce que l'on aménage.

Tout équipement nécessaire (mobiliers et éléments de signalétique) est ainsi réduit au plus simple en privilégiant les logiques de regroupement au niveau des espaces d'accueil et, sauf exception, en ne les disséminant pas au long d'un parcours. Cette sobriété se traduit également par un effacement systématique des éléments disgracieux ou obsolètes.

Révéler l'histoire et la valeur culturelle des sites

La prise en compte du paysage dans les projets de sites invite à interroger l'histoire des usages, des occupations humaines ainsi que des représentations collectives ayant conduit à modeler et interpréter les paysages d'aujourd'hui. La valorisation de ce patrimoine culturel matériel et immatériel tient alors compte de l'esprit des lieux et met en évidence les relations étroites entre nature et culture.

Les nombreux éléments bâtis patrimoniaux présents sur le domaine protégé du Conservatoire témoignent des évolutions de chaque site et se placent très souvent au cœur même du projet. Les bâtiments et leurs abords sont alors considérés comme une composante paysagère, indissociable des espaces naturels attenants.

Accueillir le public et lui faire vivre une expérience sensible

L'objectif de l'approche paysagère est d'offrir une expérience unique faite de la découverte progressive et sensible des différentes ambiances présentes sur le site. Tous les sens sont mis à contribution pour dévoiler toute l'émotion des lieux et la rendre accessible au plus grand nombre. Favorisant les modes de déplacement doux et en premier lieu la marche à pied, cette approche respectueuse n'a pas pour unique objet le point de vue final, spectaculaire et photogénique, mais propose au contraire une approche diverse et un trajet d'imprégnation dans la durée de la visite.

Chaque projet est alors réfléchi pour améliorer les expériences de visite et imaginer les réponses adaptées aux phénomènes d'affluence excessive.

Avoir une vision à l'échelle du territoire

Pour définir la vocation et les orientations de gestion des sites qu'il a acquis, le Conservatoire prend en compte les qualités propres de ces sites, leur place dans le territoire et celle qu'ils occupent au sein du réseau des aires protégées. L'approche paysagère invite à dépasser les limites foncières et administratives pour réfléchir à l'échelle des bassins de vie dans leur ensemble.

Afin d'inscrire son action dans une échelle territoriale adéquate, le Conservatoire du littoral a identifié 147 unités littorales définies par des logiques biogéographiques et paysagères communes. Ce découpage typologique imaginé par l'établissement offre un niveau de lecture et d'intervention pour que les parcelles du Conservatoire puissent s'intégrer de façon cohérente dans des projets de territoire plus vastes, tels que définis par les documents d'aménagement.

Si l'échelle du site reste appropriée pour la planification et la mise en œuvre de certaines actions, le périmètre à considérer pour déterminer les axes stratégiques de sa gestion est plutôt celui du grand paysage, échelle qui couvre l'ensemble des espaces riverains ainsi que leurs relations à l'arrière-pays. Les liens entre terre et mer sont également pris en compte en interrogeant la notion de co-visibilité dans un esprit de solidarité paysagère avec le reste du territoire.

De fait, l'élaboration du plan de gestion est menée en cohérence avec les différentes politiques d'aménagement engagées sur le territoire. Réciproquement, les documents de planification territoriale (SCOT, PLU et PLUi, plans de paysage...) doivent identifier les articulations fonctionnelles entre l'aire protégée et les territoires environnants, qu'elles soient existantes ou à faire émerger.

Pouvoir s'adapter dans un contexte en mouvement

Dans un contexte marqué par l'accélération des effets du changement climatique et des évolutions sociales, l'approche paysagère permet de définir les démarches d'adaptation qu'appelle la gestion prospective des territoires littoraux.

Les moyens de prévention à déployer au regard de l'augmentation des risques (sécheresse et incendies, submersion, tempêtes, inondations, ...) doivent prendre en compte les spécificités paysagères et la sensibilité particulière des sites du Conservatoire. Ainsi, des modalités spécifiques et des mesures d'évitement ou de réduction d'impact sont prescrites pour tenir

compte des enjeux paysagers, et leur articulation avec la protection de la biodiversité, dans le respect de l'objectif de sécurité publique.

Au sein de la démarche proposée par Adapto, l'approche paysagère se révèle un outil pertinent pour décrire les évolutions du territoire au cours de l'histoire et proposer une représentation des paysages de demain. En complément, les enquêtes de perception sociale ont permis d'associer la population et de préparer les décisions des territoires concernés.

Afin de passer de conceptions statiques à des projets adaptatifs, il est utile de raisonner sur le long terme en prenant acte du cours incertain des réalités naturelles et en cherchant à se préparer aux changements, voire à savoir les utiliser comme des occasions opportunes de réformer certains usages.

Partager les intentions et favoriser les démarches participatives

Facteur clé de la réussite des projets, le partage des intentions paysagères constitue un atout majeur pour l'aboutissement et la continuité des opérations de gestion. Compris et identifié par chacun, le projet devient une aventure humaine à laquelle tous participent.

Le récit de site vise à présenter les grandes étapes d'un projet, éclairées par les points de vue des différents acteurs locaux. Il permet d'expliquer le projet, en partageant les difficultés, les blocages, ainsi que les points de cohésion et les éléments de facilitation identifiés par les uns et les autres. Cet outil s'adapte volontiers à l'échelle des unités littorales pour traduire l'itinéraire d'une démarche d'aménagement et de développement durable du territoire.

Agents du Conservatoire, gestionnaires, concepteurs, élus, entreprises, usagers, riverains en viennent à partager une même ambition pour le territoire, dimensionnée aux moyens disponibles pour garantir les capacités de mise œuvre de chaque opération.

Dans certaines circonstances, lorsque les enjeux sont modérés, les phases de concertation peuvent rester modestes afin de ne pas tomber dans la promotion à tout prix. Elles se limitent alors aux échanges réguliers entre les partenaires proches de la gestion et aux instances de gouvernance locale du site telles que le comité de gestion.

Une démarche et des outils partagés et adaptables

Au fil des expériences menées par le Conservatoire, le paysage se définit comme une réalité spatiale, celle qui organise les propriétés et qualités des espaces littoraux, aussi bien que comme un outil de médiation, appréciable et compréhensible par tous. Le paysage apporte de la cohérence à l'action publique, ainsi qu'une efficacité pour organiser la gouvernance d'une aire protégée, à partager avec les acteurs et habitants. L'approche paysagère ne se limite donc pas à être une composante supplémentaire des sites, mais intervient comme une question transverse qui relie toutes les autres.

En 2013, un guide méthodologique est élaboré et propose une démarche originale, fondée sur le paysage, pour engager et conduire des projets de restauration et de mise en valeur des espaces naturels littoraux. Cette méthode s'intègre également au sein du processus projet que le Conservatoire déploie pour organiser le phasage des opérations qu'il engage. Parallèlement à cette démarche, le Panorama des paysages littoraux a été créé en 2015. Intégré au site internet de l'établissement, cet atlas multimédia offre une vision très complète de la diversité, de la beauté ainsi que des principaux enjeux auxquels sont confrontés les paysages du littoral français. Il apporte de nombreuses clés de compréhension et d'explication sur les éléments constitutifs des paysages, leur formation, leurs évolutions et leur valeur culturelle et sociétale.

La démarche paysagère mobilise des outils d'analyse (découverte sensible et collective du site, observatoires photographiques du paysage), de représentation (croquis, récits, coupes, blocs diagrammes et esquisses) et de conception (atelier de concertation cartographique...) très opérationnels et souvent innovants, qui donnent les premières visions de ce que l'on attend des interventions de gestion et d'aménagement. Invitant à la pluridisciplinarité, cette démarche croise nécessairement l'ensemble des enjeux qui composent le site (biodiversité, patrimoines culturels et architecturaux, usages...) pour aboutir à des projets "à-à-à" et une gestion opérationnelle propre à chacun des sites.

Le schéma d'intentions paysagères occupe une place importante au sein de cette démarche. Il constitue un outil particulièrement efficace pour construire le projet de site d'une manière participative et accessible à tous. Son élaboration conduit à une représentation cartographique synthétique et illustrée des différentes composantes d'un espace et permet de se projeter plus facilement dans l'avenir d'un territoire.

En poursuivant l'objectif fondateur de préserver le tiers naturel, le Conservatoire du littoral tente ainsi de préparer des réponses aux défis de demain. Convaincu par l'efficacité d'une approche sensible et fédératrice, l'établissement aspire à partager ses expériences avec les acteurs de chaque territoire. L'un des enjeux identifié est le partage de ces valeurs avec les gestionnaires des sites intervenant dans le cadre de leurs missions en véritables paysagistes du littoral. Pour ce faire, il constitue progressivement un réseau de partenaires et de professionnels du paysage particulièrement sensibilisés aux enjeux de la préservation et de la valorisation des espaces naturels.